

# **B4** **LES** **JEUDIS**

**Scène ouverte musique « B4 Les Jeudis »**  
**Samedi 28 mars 2020**  
**Règlement de participation**

Dans le cadre de la saison culturelle du Château, la Communauté de Communes des 4B Sud Charente met en place une scène ouverte musique le 28 mars 2020.

## **Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La scène ouverte s'adresse aux groupes professionnels ou en voie de professionnalisation, sans limite d'âge.

L'inscription est gratuite.

Aucune demande de rémunération ni de défraiement ne sera prise en compte.

Date limite d'envoi de la candidature : dimanche 23 février 2020.

## **Article 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Pour participer, les musiciens doivent renseigner la fiche d'inscription et envoyer, au plus tard le 23 février :

- La fiche d'inscription
- Une maquette comportant 3 à 5 titres originaux (CD, fichier mp3 par mail ou lien Internet). Les CD contenant les maquettes ne seront pas retournés à leur propriétaire
- Une fiche technique et un plan de scène,
- Une autorisation parentale pour les mineurs. Les candidats mineurs doivent obligatoirement fournir une attestation les autorisant à participer à la scène ouverte « B4 Les Jeudis », datée et signée par le détenteur de l'autorité parentale.

Par courrier : Service culturel - Dispositif « Scène Ouverte B4 Les Jeudis » - Place de Verdun  
– 16360 Barbezieux-Saint-Hilaire

Par mail : [sceneouverte@cdc4b.com](mailto:sceneouverte@cdc4b.com)

### **Article 3 : PRESÉLECTION DES CANDIDATS**

Après réception des dossiers complets et écoute des maquettes envoyées par les candidats, un jury sélectionnera, sur critères qualitatifs, 4 groupes qui seront invités à participer à la scène ouverte « B4 Les jeudis » samedi 28 mars 2020.

Les 4 groupes seront informés au plus tard le 28 février 2020.

### **Article 4 : MONTAGE / DÉMONTAGE**

Le groupe sélectionné s'engage à se rendre disponible pour l'installation et la désinstallation de l'espace, en lien avec le régisseur du Château. Les musiciens doivent apporter leurs propres instruments et matériel dont ils ont l'entière responsabilité. L'organisateur met à disposition des groupes l'ensemble du matériel de sonorisation et d'éclairage nécessaire au bon déroulement des concerts et s'engage à respecter au mieux la fiche technique fournie par le groupe. Elle met à disposition un régisseur, disponible pour sonoriser la prestation.

### **Article 5 : REPRÉSENTATION**

L'artiste ou groupe sélectionné jouera 20 minutes sur la scène de la salle de concert du Château le samedi 28 mars 2020. Il n'y aura pas de rappel pour les artistes. L'organisateur s'engage à déclarer auprès de la SACEM les titres joués lors de la représentation.

### **Article 6 : SELECTION**

Le jury attribuera une note sur 10 à chaque groupe en fonction des critères suivants :

- Qualité de l'interprétation : 4
- Originalité/Créativité : 1
- Présence scénique : 2
- Cohérence avec la programmation des « Jeudis de l'été » : 3

Chaque personne du public sera également invitée à donner 1 voix à son groupe favori.

### **Article 7 : ASSURANCES**

Le groupe sélectionné déclare avoir souscrit un contrat d'assurance RC (responsabilité civile) nécessaire à la couverture de tout dommage corporel ou matériel causé accidentellement à des tiers durant sa prestation. Le matériel du groupe est placé sous son entière responsabilité. Il s'engage à n'engager aucune poursuite à l'encontre de l'organisateur en cas de perte, vol ou dégradation.

### **Article 7 : COMMUNICATION / DROITS**

Les artistes participants autorisent la Communauté de Communes des 4B Sud Charente à filmer et/ou prendre des photographies de leur représentation. Ils acceptent la mise en ligne d'articles, photos et vidéo les concernant sur divers supports de communication (affiches, flyers, sites Internet, réseaux sociaux...) pour promouvoir l'événement. Les extraits enregistrés par la CdC4B seront conservés et pourront être intégrés au fonds musique de la médiathèque intercommunale.

### **Article 8 : VAINQUEUR**

Le groupe vainqueur sera programmé lors des « Jeudis de l'été 2020 » - concerts en plein air - à l'une des dates suivantes : 16 juillet / 23 juillet / 30 juillet / 6 août / 13 août.

Lieu : stade municipal – 16480 Brossac

Enveloppe financière (cachet + transport) : 1 000 TTC maximum pour cette date en été 2020.

Le groupe choisi s'engage à envoyer un CD (s'il en a déjà sorti) qui sera intégré au fonds musical de la médiathèque intercommunale.

**FICHE d'INSCRIPTION**  
**Scène ouverte « B4 Les Jeudis »**

RÉFÉRENT (Personne prenant la responsabilité de l'inscription)

Nom :

.....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... (Pour les mineurs, renseigner la feuille « Autorisation parentale »)

Adresse :

.....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

PRÉSENTATION DE L'ARTISTE OU DU GROUPE Nom et courte présentation (style, compositions ou reprises, influences musicales, etc.)

.....

.....

.....

.....

.....

Date de création du groupe : ...../...../.....

STATUT :  groupe professionnel     groupe en voie de professionnalisation

Nombre total de musiciens / chanteurs : .....

Noms, Prénoms, Téléphones : .....

Instruments utilisés :

.....

.....

.....

Site Internet (ou page Facebook, liens YouTube, Sound cloud, etc.) :

.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter le contenu.

Date et signature :

**AUTORISATION PARENTALE**  
**Scène ouverte « B4 Les Jeudis »**

Je, soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Père    Mère    Tuteur légal autorise l'enfant :

Nom : .....

Prénom : ..... à

participer à la scène ouverte « B4 Les Jeudis » organisée le samedi 28 mars par la CdC4B au  
Château – Barbezieux-Saint-Hilaire

Le samedi 28 mars 2020

- J'accepte que la CdC4B prenne des photos ou filme pendant la prestation
- Je n'accepte pas que la CdC4B prenne des photos ou filme pendant la prestation

Signature :

> Tout dossier incomplet ne pourra être présenté au jury.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : Service culturel – CdC4B : 05.45.78.32.02 / 35.88

[sceneouverte@cdc4b.com](mailto:sceneouverte@cdc4b.com)